

MAIRIE
SILLANS LA CASCADE
Conseil Municipal

COMPTE RENDU de la SEANCE
Du 17 décembre 2018

Membres en exercice : 14
Membres présents : 9
Membres votants : 9

Le 17 Décembre 2018, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CARRIERE, Maire.

Madame Marie Gabrielle LOZZA est nommé(e) secrétaire de séance.

- 9 Membres présents :
CARRIERE Christophe, RENOULT Eric, MOREAU Michelle, RENARD Jean-Pierre, LOISY Nathalie, LECLERCQ Sandrine, SANNER Hervé, LOZZA Marie Gabrielle, HERMET Daniel
- 0Membre(s) représenté(e)(s) :
- 5 Membre(s) absent(e)(s)
2 Excusé(e)(s) : GASPARD Raphaël, STELLER Catherine
3 Non excusé(e)(s) : BROCHIER Aurélie, MURAT Loïc, LANZA Yannick

N° 2018 - 35

Objet :

Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2018

Le Rapporteur rappelle à l'assemblée que chaque membre du conseil a été destinataire du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2018.

Ce document retrace les débats ayant introduits les délibérations et les décisions actées.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2018 ;
Considérant qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque jusqu'à aujourd'hui ;

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2018 retraçant les délibérations du n°2018-29 au n°2018-34 tel que rédigé à ce jour.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 36

Objet :

Rapport d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Ce rapport présente entre autre :

- L'arrivée de 4 nouvelles communes d'ans l'agglomération : La Bastide, La Roque-Esclapon, Bargème et Comps-sur-Artuby.
- Les efforts réalisés en termes de protection de l'environnement et la valorisation des déchets par la mise en place d'un nouveau schéma des collectes et l'installation de plus de 200 nouveaux Points d'Apports Volontaires.
- Elargissement de la politique en faveur du sport avec le deuxième tronçon de la Vigne à Vélo Draguignan / Trans et le Parc loisirs Dracénie Provence à Vidauban.
- Une gestion économe des deniers publics.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

DE DIRE que le rapport d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise a bien été communiqué aux membres de l'assemblée.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 37

Objet :
Rapport d'Activité 2017 du SymiélecVar

Le Rapporteur présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité 2017 de SymiélecVar.

Ce rapport présente l'évolution du syndicat depuis sa création.

Le SymiélecVar assure pour ses collectivités adhérentes les missions suivantes :

- Le contrôle de concession
- La maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des lignes électriques
- La gestion et le contrôle de la taxe d'électricité,
- La maîtrise de l'énergie-travaux d'économies d'énergie,
- La création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques hybrides rechargeables,
- Le groupement d'achat d'électricité
- La récupération des RODP
- La maintenance des réseaux d'éclairage public.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

DE DIRE que le rapport d'activité 2017 du SymiélecVar a bien été communiqué aux membres de l'assemblée.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 38

Objet :
Représentants de la Commune dans les organismes extérieurs

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2014-26 du 26 avril 2014 laquelle portait désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs.

Il y a lieu de compléter et mettre à jour ce document notamment pour :

- Le Syndicat Mixte pour la Gestion du parc Naturel du Verdon
 - o Formation plénière
 - o Formation parc
 - o Formation gestion de l'eau
- Comité de Gestion pour la sauvegarde du site Majeur de Nature
- Association des Communes Forestières

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

DE DESIGNER les personnes suivantes pour siéger dans les instances extérieures (cf. annexe).

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 39

<u>Objet :</u> Participation «Caractère Libre»

Le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal de l'existence de la librairie « Caractère libre ».

Dans le but de conserver de la culture et de maintenir une librairie indépendante dans le Haut Var, cette boutique s'est constituée en Société Coopérative d'Intérêts Collectif (SCIC) et propose aux collectivités et particuliers qui le souhaitent d'acquérir des parts d'une valeur unitaire de 20,00 €.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé ci-dessus
D'ACQUERIR 50 parts d'une valeur unitaire de 20,00 € soit 1.000,00 €
DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2018.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 40

<u>Objet :</u> Décision Modificative n°3 Budget Communal 2018
--

La présente délibération a pour principal objectif, l'adoption de la décision modificative 3 au budget 2018 « Communal » afin d'autoriser et de contrôler l'engagement des crédits.

Vu l'adoption du budget primitif 2018 « Communal »
Vu l'adoption des Décisions Modificatives 1 & 2 au budget Communal 2018
Considérant les besoins et réalisations pour l'exercice 2018,

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la décision modificative 3 qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à la somme de 62.368,00 € en dépenses et en recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à la somme de 29.447,00 € en dépenses et en recettes.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'ADOPTER la décision modificative 3 au budget 2018 « Communal » telle que présentée ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 41

Objet :

Modification du tableau du tarif des prestations

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2017-56 relative à la dépenalisation du stationnement.

Considérant la volonté des élus de mettre en œuvre les chèques parkings au profit de la clientèle des commerces

Considérant les projets d'aménagement du parking de l'Eglise

Considérant les problèmes rencontrés pour alimenter les monnayeurs en pièces de 10 c

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

DE MODIFIER sur les parkings les périodes et tarifs de paiement comme suit :

- Périodes

- Du 1^{er} avril au 14 juin et du 15 septembre au 30 septembre

Les Week-end et jours fériés – au cours de vacances scolaires toutes zones

- Du 15 juin au 15 septembre

7 jours sur 7

- Horaires

De 9h à 19h

- Tarifs

Gratuit les 30 premières minutes ensuite 0,50 € toutes les 15 mn

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents pour la mise en œuvre de ces modifications.

DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2019

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 8 vote POUR - 1 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

Objet :
Promesse unilatérale de vente - prolongation

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2016-03 du 20/03/2016 relative à une promesse d'acquisition partielle de la parcelle E 237 dans le cadre de la réalisation du parc photovoltaïque.

La promesse unilatérale de vente lie les parties sur la cession de 3ha 3a 31 ca de la parcelle E 237 au prix moyen de 5.000 €par hectare de terrains, soit 16.655 €.

Dans la clause « Réalisation – durée de la promesse – levée de l'option », la vente doit intervenir avant le 27 février 2019.

Il y a lieu de prolonger cette promesse de vente.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la prolongation de cette promesse de vente.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
 par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
 de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

Objet :
DSP Assainissement collectif - Avenant n°2

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations 2015-27 et 2017-43 relatives au contrat de délégation de service Public d'assainissement collectif signé le 9 juillet 2017 et de son avenant n°1.

Vu le contrat de DSP assainissement collectif du 9 juillet 2017

Vu l'avenant n°1 du 23/09/2017

Considérant la volonté de la municipalité de réduire le coût du service

Au regard de la mise en œuvre du nouveau contrat de DSP, il peut être apporté les modifications contractuelles suivantes :

- Modification des engagements contractuels concernant le contrôle de raccordement des branchements, les tests à la fumée et les inspections télévisées ;
- Supprimer l'indice électricité présent dans la formule de révision des prix et son remplacement par le nouvel indice représentatif du même secteur d'activité ;
- Modifier la rémunération du Délégué

Ces différentes modifications permettent la réduction suivante

Objet	En vigueur	Au 1/1/2019	Différence
Part fixe annuelle (€HT/abonné/an)	51,48	51,48	
Part proportionnelle par m3 (€HT/m3)	1,0813	0,9637	-0,0892

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la DSP assainissement collectif jointe en annexe, applicable au 1 janvier 2019.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 21h30

La Secrétaire
Madame Marie Gabrielle LOZZA

Le Maire
Monsieur Christophe CARRIERE